



IMPÔTS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

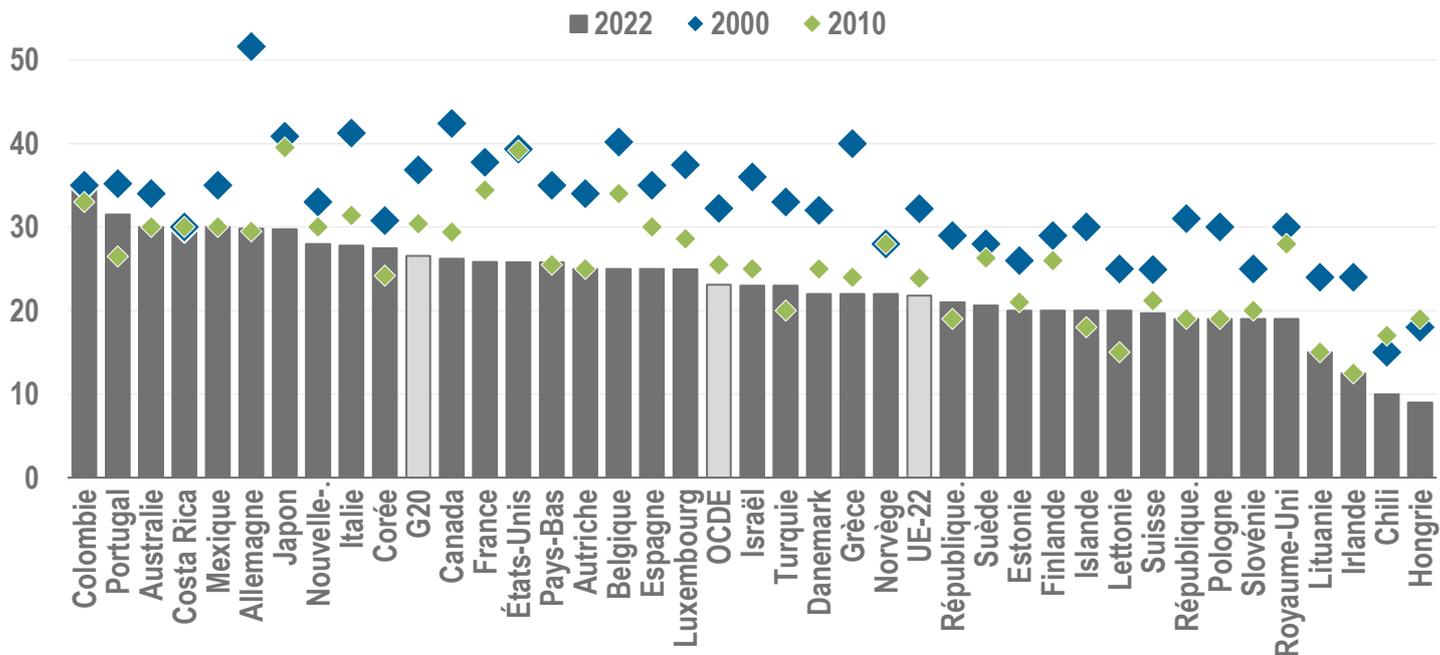
Le taux légal combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés (IS) indique le taux d'imposition global combiné central et sous-central auquel les sociétés sont confrontées. Il est calculé avec le taux du gouvernement central (moins les déductions pour les impôts infranationaux) plus le taux sous-central. Lorsqu'une structure de taux progressifs (par opposition à un taux fixe) s'applique, le taux marginal supérieur est indiqué.

En 2022, les taux légaux combinés de l'impôt sur les sociétés dans la zone OCDE allaient de 9 % en Hongrie à plus de 35 % en Colombie.

Entre 2000 et 2022, les taux légaux de l'impôt sur les sociétés ont reculé dans la zone OCDE, entraînant une baisse du taux légal moyen de l'OCDE de près de 9,1 points de pourcentage.

La plupart de ces baisses ont eu lieu entre 2000 et 2010 (6,8 p.p.), tandis que les diminutions entre 2010 et 2022 ont été moins importantes (2,4 p.p.). Seuls 10 pays de l'OCDE ont enregistré des baisses plus importantes en 2010-22 par rapport à 2000-10. Huit pays (Allemagne, Islande, Corée, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, République slovaque et Turquie) ont augmenté leurs taux légaux d'imposition depuis 2010 après les baisses initiales, mais leurs taux d'imposition restent inférieurs en 2022 à ceux de 2000. En Colombie, les taux combinés de l'impôt sur le revenu des sociétés pour 2022, à 35 %, sont les mêmes qu'en 2000. Au Costa Rica, ils sont restés à 30 % depuis 2000.

Taux statutaires combinés de l'IS (en %), 2000, 2010 et 2022



Note : Les moyennes sont des moyennes non pondérées. La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'UE qui sont membres de l'OCDE. La moyenne du G20 comprend tous les pays du G20, à l'exclusion de l'UE.

Source : OCDE (2022). Base de données fiscales de l'OCDE. <https://oe.cd/tax-database>.



IMPÔTS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

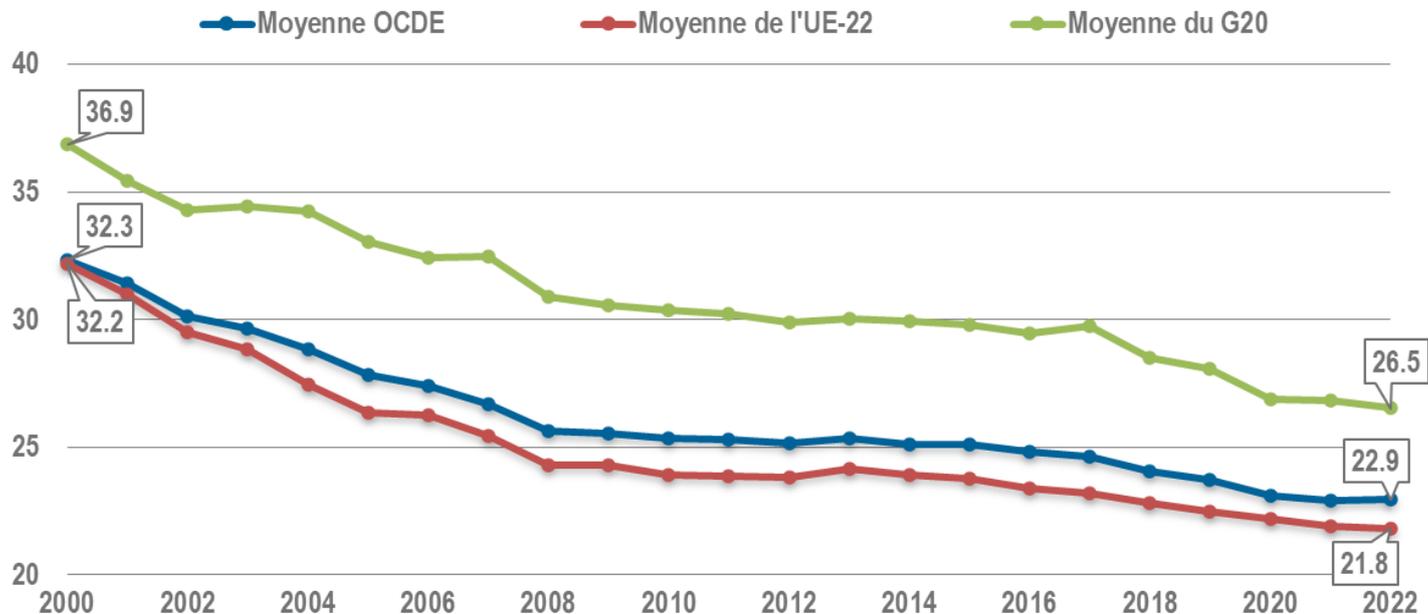
Les taux d'imposition légaux moyens combinés de la zone OCDE, de l'UE-22 et des pays du G20 ont fortement reculé entre 2000 et 2022, de manière plus visible au cours de la crise financière de 2007 et 2008.

Le taux légal de l'IS mesure l'impôt marginal qui serait payé sur une unité supplémentaire de revenu, en l'absence d'autres dispositions du code des impôts. Toutefois, il ne reflète pas de régimes ou de taux spéciaux visant certaines industries ou certains types de revenus, et ne tient pas compte de l'étendue de l'assiette de l'impôt sur les sociétés à laquelle le taux s'applique.

Alors que le taux légal moyen de l'impôt sur les sociétés de la zone OCDE était proche de la moyenne de l'UE-22 (les 22 pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE) de 32,2 % en 2000, il a dépassé de plus d'un point de pourcentage la moyenne de l'UE-22 en 2022, soit 23,1 % contre 21,8%.

La **moyenne du G20 était la plus élevée** des trois moyennes de taux d'imposition à l'étranger entre 2000 et 2022. L'écart entre la moyenne du G20 et le taux d'imposition légal moyen de la zone OCDE a diminué, passant de 4,6 points de pourcentage en 2000 à 3,4 points de pourcentage en 2022.

Taux statutaires combinés de l'IS (en %), 2000-2022



Note : Les moyennes sont des moyennes non pondérées. La moyenne de l'UE-22 comprend tous les pays de l'UE qui sont membres de l'OCDE. La moyenne du G20 comprend tous les pays du G20, à l'exclusion de l'UE.

Source : OCDE (2022). Base de données fiscales de l'OCDE. <https://oe.cd/tax-database>.